

# Pourquoi l'indéfini quand le référent est déjà identifié par l'interlocuteur ? – *J'ai épousé un flic, je n'ai pas épousé un voyou.* –

Ryo ODA\*

Faculté des lettres, Université Kwansei Gakuin.

1-155, Ichiban-cho, Uegahara, Nishinomiya-shi, Hyogo, 662-8501, Japon.

**Résumé.** Dans les recherches antérieures sur les articles, il est communément admis que le défini présente le référent comme déjà connu, alors que l'indéfini présente le référent comme non identifiable par l'interlocuteur. Or, il existe des cas où l'indéfini est employé pour un référent identifiable par l'interlocuteur, comme dans « Parce qu'une *petite fille* a vu ou a cru voir le Père Noël, il y a une demi-heure que vous me questionnez comme si j'avais commis un crime. » (Simenon, *Un Noël de Maigret*) Par ailleurs, linguistes et philosophes séparent la lecture spécifique et la lecture non-spécifique pour l'indéfini dans les contextes opaques, tandis que Donnellan propose la distinction entre usage référentiel et usage attributif pour le défini. Dans cet article, nous montrerons que l'indéfini qui est employé pour un référent déjà connu est un indéfini spécifique et attributif et que ce type d'indéfini apparaît toujours dans un contexte conflictuel avec une valeur polémique. Se dégage de notre analyse que l'indéfini en question effectue une opération d'attribution ainsi qu'une opération de reclassification ou redéfinition d'un référent : si le locuteur emploie l'indéfini pour un référent parfaitement identifié, c'est qu'il entend remettre en question la classe à laquelle appartient son référent. Et c'est justement cette opération de reclassification ou redéfinition en tant que telle qui signale un contexte conflictuel et du même coup une valeur polémique.

**Abstract.** Why use the indefinite when the referent is identifiable to the hearer? – “I married a cop, I did not marry a thug.” It is widely accepted in linguistics that a definite noun phrase indicates a referent that is assumed to be known or identifiable to the addressee, and that an indefinite noun phrase introduces a referent that is supposed to be unknown or unidentifiable. However, there are indefinite examples wherein the referent is identifiable to the hearer such as “Just because a *little girl* saw or thought she saw Father Christmas, you've been questioning me as though I'd committed a crime.” (Simenon, *A Maigret Christmas*) Linguists and philosophers have discussed the distinction between a specific and a non-specific reading for the indefinite in opaque contexts, and Donnellan proposed distinguishing the referential use from the attributive use for the definite description. This paper seeks to

---

\* ryocat@hotmail.com

demonstrate that when an indefinite is used for a referent that is assumed to be identifiable to the hearer, it is a specific and attributive indefinite, always appears in polemical or adversarial contexts, and performs an operation of attribution and an operation of reclassification or redefinition for a referent. In other words, the speaker uses the indefinite for a completely identifiable referent to bring into question the category to which the referent belongs. This reclassification and redefinition operation signals an adversarial, polemical context.

## 1 Problématique

Les linguistes distinguent en général trois types d'articles en français : l'article défini, l'article indéfini, et l'article partitif. L'article partitif, employé pour le nom non-dénombrable (massif), peut être considéré comme une variété de l'article indéfini employé pour le nom dénombrable (comptable). Il suffit donc de prendre en compte l'opposition entre le défini et l'indéfini.

Dans la littérature sur les articles, la différence fondamentale entre le défini et l'indéfini est souvent décrite de la façon suivante : le défini présuppose l'existence du référent du nom dans le discours ou présente le référent comme déjà connu, tandis que l'indéfini introduit un nouveau référent dans le discours ou présente le référent comme non identifiable par l'interlocuteur (cf. Pottier 1974<sup>1</sup>, Leeman 2004, Gary-Prieur 2011). Ainsi, selon *Le bon usage* (2016), « l'article défini s'emploie devant le nom pour indiquer qu'il s'agit d'un être ou d'une chose connus du locuteur et de l'interlocuteur (...) » et « l'article indéfini s'emploie devant un nom pour indiquer qu'il s'agit d'un être ou d'une chose (ou d'êtres ou de choses) dont il n'a pas encore été question, qui ne sont pas présentés comme connus, comme identifiés : (...) ».

Or, il existe des occurrences de l'indéfini qui sont employés pour un référent identifiable par l'interlocuteur. En voici deux exemples.

- (1) [Lors d'une soirée, Cécile retrouve son père dans sa voiture avec Anne, sa nouvelle maîtresse. Celle-ci dit :]  
« Nous rentrons. Dites-lui [=à Elsa] que j'ai été fatiguée et votre père m'a ramenée. Quand vous vous serez assez amusées, vous rentrerez avec ma voiture. »  
(...)  
« Quand on se sera assez amusées ! Mais vous ne vous rendez pas compte ! C'est dégoûtant !  
– Qu'est-ce qui est dégoûtant ? dit mon père avec étonnement.  
– Tu amènes *une fille rousse* à la mer sous un soleil qu'elle ne supporte pas et quand elle est toute pelée, tu l'abandonnes. C'est trop facile ! Qu'est-ce que je vais lui dire à Elsa, moi ? » (Françoise Sagan, *Bonjour tristesse*)
- (2) [À cause de la jalousie de son mari, Cadet Blanchet, Madeleine a dû renvoyer François, dont elle s'était occupée longtemps comme une mère.]  
– Cadet Blanchet, dit-elle, j'ai obéi à votre volonté : j'ai renvoyé *un bon sujet* sans motif, et à regret je ne vous le cache pas. Je ne vous demande pas de m'en savoir gré ; mais, à mon tour, je vous donne un commandement : c'est de ne pas me faire d'affront parce que je n'en mérite pas. (George Sand, *François le Champi*)

Dans l'exemple (1), le père comprend et ne peut que comprendre que sa fille parle d'Elsa, sa jeune maîtresse qu'il est en train de répudier, et qui est rousse. Pourquoi alors la locutrice utilise-t-elle l'indéfini « une fille rousse » et non, par exemple, « cette fille

rousse » ? De même, dans l'exemple (2), la locutrice dit « un bon sujet », tout en ayant conscience que son interlocuteur comprend qu'il s'agit de François, le jeune garçon qui travaillait chez eux. Dans les deux exemples ci-dessus, le référent de l'indéfini est bien connu et identifié par l'interlocuteur aussi bien que par le locuteur, et cet emploi de l'indéfini semble aller contre la règle générale concernant le fonctionnement de l'indéfini.

Une particularité intéressante à signaler : comme nous le remarquons dans ces deux exemples et comme nous le verrons par la suite, ce type d'indéfini, qui n'est pas si rare en réalité, apparaît toujours dans un contexte conflictuel et avec une valeur polémique.

Dans cette étude, nous avons pour objectif de répondre aux questions suivantes : quelle est la nature de l'indéfini employé pour un référent identifiable par l'interlocuteur ? Autrement dit, quel est le mécanisme qui permet d'employer un indéfini pour un référent déjà connu ? Et pourquoi ce type d'indéfini se manifeste-t-il toujours dans un contexte conflictuel, avec des nuances polémiques ?

Les recherches sur les syntagmes nominaux opposent souvent l'interprétation spécifique à l'interprétation générique, mais dans notre article, il ne sera question que de l'interprétation spécifique de l'indéfini ou du défini.

## 2 Indéfini spécifique et attributif

Nous analyserons en premier lieu la nature de l'indéfini qui nous concerne, en passant en revue deux oppositions portant sur les syntagmes nominaux : l'une entre lecture spécifique et lecture non-spécifique et l'autre entre usage référentiel et usage attributif.

### 2.1 Spécifique ou non-spécifique

Le problème sur la distinction spécifique et non-spécifique de l'indéfini a fait couler beaucoup d'encre chez les philosophes aussi bien que chez les linguistes (Baker 1966, Partee 1970, Ioup 1977, Fodor 1979, Furukawa 1981, Fodor & Sag 1982, Olsson-Jonasson 1984, Togo 2002, etc.). Voici d'abord l'exemple d'un indéfini spécifique sans ambiguïté.

- (3) Marie a adopté *un chat* il y a deux semaines.

Dans l'exemple (3), le verbe « adopter » étant au passé composé, l'indéfini « un chat », qui introduit un référent particulier dans le discours, reçoit seulement la lecture spécifique. Il s'agit d'un contexte *transparent*.

Comme les recherches antérieures sur ce sujet l'ont bien montré, l'ambiguïté concernant la spécificité surgit lorsqu'un indéfini se trouve, par exemple, en position de complément d'objet direct avec des verbes modaux tels que « vouloir, pouvoir, devoir » ou des verbes intensionnels<sup>2</sup> tels que « chercher, avoir besoin de », ou encore dans un énoncé au futur ou au conditionnel. Ces contextes sont dits *opaques*. Voici quelques exemples de l'indéfini avec deux lectures.

- (4) Marie veut adopter *un chat*.  
 (5) Marie cherche *un chat*.  
 (6) Marie adoptera *un chat*.

Ainsi, dans l'exemple (4), la lecture spécifique de l'indéfini « un chat » implique qu'il existe un chat particulier que Marie veut adopter, tandis que la lecture non-spécifique du même indéfini signifie que Marie veut adopter un chat quelconque. Ces deux lectures s'appliquent aussi aux indéfinis dans les exemples (5) et (6).

Examinons maintenant l'indéfini du type qui intéresse notre étude.

- (7) [Une fille de sept ans dit avoir vu le Père Noël dans sa chambre pendant la nuit. Maigret soupçonne Mme Martin, qui est alors en charge de la petite fille, sa nièce, de cacher quelque chose et l'interroge sur les visites qu'elle a reçues.]  
 – La seconde fois, l'agent d'assurance est donc venu vous voir après sept heures et demie du soir ? (...) Il s'est adressé à d'autres locataires de la maison ?  
 – Je n'en sais rien. Je suppose que vous allez vous renseigner. Parce qu'*une petite fille* a vu ou a cru voir le Père Noël, il y a une demi-heure que vous me questionnez comme si j'avais commis un crime. Si mon mari était ici... (Simenon, *Un Noël de Maigret*)
- (8) [Maxime, un jeune homme, a été enlevé par Kieffer quand il avait dix ans et demi. Il avait été ensuite rapidement libéré en échange de la rançon payée par ses parents. Plus tard, il apprend que son ravisseur, quelques heures après sa libération, avait mis le feu à sa propre maison, tuant ainsi des filles qu'il avait enlevées elles aussi et séquestrées chez lui.]  
 – J'avais le numéro de la plaque, bordel ! Si on était allés trouver les flics, ils seraient remontés jusqu'à lui avant qu'il ne fasse son carnage. (...)  
 – C'est tes parents qui en sont responsables. Pas toi.  
 – Ces connards ! Pour que leur nom ne se retrouve pas à la rubrique des faits divers, ils ont préféré laisser *un prédateur* en liberté. Ça me rend fou ! (Guillaume Musso, *La fille de Brooklyn*, p. 236)
- (9) [Anne Wiazemsky, jeune actrice, annonce son mariage avec Jean-Luc Godard à ses amis, dont une photographe. Celle-ci dit à cette même Anne :]  
 – C'est incroyable, dit-elle enfin, que Jean-Luc ait choisi d'épouser *une petite fille de la bourgeoisie*, une gamine qui ne connaît rien de la vie. C'est une femme dont il aurait besoin, une femme qui a vécu, une femme qui pourrait le seconder... (Anne Wiazemsky, *Une année studieuse*)

Dans l'exemple (7), quand Mme Martin dit « une petite fille », elle a évidemment à l'esprit sa nièce et elle est consciente que son interlocuteur a accès au même référent. Dans l'exemple (8), le locuteur sait qu'il partage avec son interlocuteur les mêmes connaissances sur l'identité de son ravisseur, mais il choisit l'indéfini « un prédateur » non pas « Kieffer » ni « cet homme ». Dans l'exemple (9), la locutrice dit « une petite fille de la bourgeoisie », tout en sachant que son interlocutrice comprend tout de suite que l'on parle d'elle-même. Dans ces trois exemples, comme dans les exemples (1) et (2), le référent de l'indéfini est parfaitement identifié par l'interlocuteur. On remarque que dans tous ces énoncés, qui sont polémiques, le prédicat est un prédicat spécifiant<sup>3</sup>, qui permet de renvoyer à un référent unique dans le monde de discours, avec donc un contexte transparent. Il n'y a aucune opacité. Il s'en suit que ces indéfinis sont, au plein sens du terme, spécifiques.

## 2.2 Référentiel ou attributif

De même que l'on discute sur l'opposition spécifique et non-spécifique dans l'analyse de l'indéfini, au sujet du défini, les linguistes et les philosophes du langage distinguent l'usage référentiel et l'usage attributif.

Donnellan (1966) propose de distinguer *usage référentiel* et *usage attributif* pour les descriptions définies, en donnant l'exemple (10) à titre d'illustration. Nous expliquons son idée avec l'exemple (11), version française de (10).

(10) *Smith's murderer* is insane. (Donnellan 1966)

(11) *Le meurtrier de Smith* est fou.

Supposons que Jones ait été arrêté pour avoir tué Smith et qu'il ait eu un comportement bizarre au tribunal. Si le locuteur énonce l'exemple (11) afin de dire son impression sur l'attitude de Jones, le défini « le meurtrier de Smith » est utilisé pour désigner un individu particulier, c'est-à-dire, Jones. C'est là le cas de l'*usage référentiel*. Supposons maintenant que nous ayons découvert Smith assassiné avec une incroyable férocité et que nous ne sachions pas qui est l'auteur de ce crime. Prononcé dans ces circonstances, le défini « le meurtrier de Smith » de l'énoncé (11) ne renvoie pas à un individu précis, mais porte sur la personne, sur la nature de la personne, qui a assassiné Smith, quelle qu'elle soit. Le locuteur juge fou l'auteur d'un acte aussi barbare, et cela donc qui que ce soit. C'est là l'*usage attributif*.

L'exemple suivant de Ducrot (1972) permettra une parfaite compréhension de ces deux usages du défini.

(12) Jacques n'aime pas sa femme, il aime *la fille du patron*. (Ducrot 1972)

Selon Ducrot, il y a au moins deux interprétations possibles. Dans l'une, Jacques préfère à sa femme une autre femme, la fille du patron. Dans la seconde, Jacques aime sa femme seulement parce qu'elle est la fille du patron. Dans la première interprétation, le défini « la fille du patron » possède une *fonction référentielle*, mais dans l'autre interprétation, le même défini n'a plus cette fonction référentielle mais une *fonction qualificatrice*. Bien que Ducrot lui-même ne mentionne pas l'usage référentiel ni l'usage attributif de Donnellan, il semble évident que la relation entre la fonction référentielle et la fonction qualificatrice correspond à celle entre l'usage référentiel et l'usage attributif.

C'est un fait bien connu que la distinction entre l'usage référentiel et l'usage attributif s'applique, pour Donnellan, seulement aux syntagmes nominaux définis. Pourtant, certains linguistes suggèrent d'attribuer cette distinction aux syntagmes nominaux indéfinis. C'est justement là que nous trouvons une amorce de solution à notre problème.

### 2.3 Indéfini spécifique et attributif

Partee (1970), Peterson (1976), Palacas (1977), Ioup (1977), Furukawa (1981), Kleiber (1981), Olsson-Jonasson (1984), etc. proposent d'appliquer la distinction entre l'usage référentiel et l'usage attributif même aux syntagmes nominaux indéfinis.

Certains linguistes assimilent, nous semble-t-il, l'opposition spécifique et non-spécifique à la distinction usage référentiel et usage attributif<sup>3</sup>. Mais cette tentative a été vivement critiquée par Ioup (1977), Furukawa (1981), Kleiber (1981), Olsson-Jonasson (1984), pour lesquels les deux distinctions ne se recouvrent pas. Nous partageons le même point de vue que ces quatre derniers, mais ce n'est pas une question que nous avons à débattre ici. Le point essentiel pour nous, c'est que les indéfinis spécifiques peuvent fonctionner aussi bien sur le mode attributif que sur le mode référentiel.

Ainsi, Partee (1970) affirme que dans l'exemple (13), l'emploi de l'indéfini « a doctor » relève plus du mode attributif que du mode référentiel. On interprète en effet le propos du « docteur » comme étant celui d'une personne compétente et en tant qu'elle est compétente, en l'occurrence en médecine, et c'est pour cette raison même que le locuteur prend son propos au sérieux. Il s'agit de l'emploi attributif de l'indéfini. Le même raisonnement est valable pour l'indéfini « un médecin » dans l'exemple (14), version française de (13).

(13) Since I heard that from *a doctor*, I'm inclined to take it seriously. (Partee 1970)

(14) Après ce que m'a dit *un médecin*, j'ai tendance à prendre ça au sérieux.

Ioup (1977) et Olsson-Jonasson (1984) proposent ainsi d'appliquer la distinction entre usage référentiel et usage attributif aux indéfinis spécifiques. Selon elles, l'indéfini « a logicien » ou « un logicien » dans l'exemple (15) ou (16) a deux lectures possibles suivant le contexte.

(15) I talked with *a logician*. (Karttunen 1968, Ioup 1977)

(16) J'ai parlé à *un logicien*. (Version française de (15) par Olsson-Jonasson 1984)

Si le locuteur a un individu particulier à l'esprit et qu'il choisit d'employer le mot « a logicien » ou « un logicien » pour désigner ce référent, on a affaire à l'usage référentiel. Si le locuteur choisit ce même indéfini afin d'indiquer à son interlocuteur à quel type de personne il a parlé, en l'occurrence un « logicien », c'est l'usage attributif. Olsson-Jonasson (1984) explique que « dans l'usage attributif ce n'est pas le particulier qui est visé, mais le trait prédicatif du SN indéfini » (p. 195). Et c'est ce trait qui est « le centre d'intérêt ».

Tournons maintenant notre regard vers les indéfinis spécifiques du type qui nous intéresse.

(17) [Après la disparition de sa fiancée, Anna, le narrateur découvre qu'elle a déguisé son identité pendant presque dix ans.]

Quelque chose me retenait d'aller trouver les flics : le soin pris par Anna pour camoufler son identité pendant toutes ces années. Qu'*une fille de quinze ans* ait un tel besoin de se cacher me semblait stupéfiant. Avant de griller sa couverture, il fallait que je sache qui elle était vraiment. (Guillaume Musso, *La fille de Brooklyn*, p. 140)

(18) [Candice a été victime d'un viol collectif. Après son retour, reporters et photographes ont déferlé devant sa maison.]

Plusieurs fois, le père de Candice a demandé aux médias de respecter la douleur de sa fille et de foutre le camp, mais personne ne l'a écouté. (...) J'avais onze ou douze ans à l'époque et cet épisode m'avait traumatisée. Que foutaient tous ces adultes [=des reporters, des photographes] devant cette maison ? (...) « C'est le principe de la liberté d'informer », m'a répondu l'une des reporters à qui j'ai posé la question un soir en rentrant du collège. Mais informer de quoi ? *Une jeune fille* avait vécu l'innommable et sa famille souffrait avec elle. (Guillaume Musso, *La fille de Brooklyn*, pp. 310-311)

L'indéfini « une fille de quinze ans » de l'exemple (17) est un indéfini spécifique dont le référent est immédiatement accessible aux lecteurs. Au moyen de l'indéfini « une fille de quinze ans », le narrateur nomme la catégorie à laquelle le référent de l'indéfini en question appartient. La personne qui a eu « un tel besoin de se cacher » n'était donc qu'*une fille de quinze ans*. Et cela en fait une jeune fille qui appartient à un groupe de jeunes filles hors norme. Nous sommes là très précisément en présence de l'indéfini spécifique et attributif. De même, « une jeune fille » de l'exemple (18) est un indéfini spécifique et attributif. Ici encore, le référent de l'indéfini est identifiable pour les lecteurs, mais grâce à l'indéfini, la locutrice peut mettre l'accent sur le type de personne auquel appartient son référent ; la personne ayant vécu cette expérience terrible n'était qu'*une jeune fille*, une de ces jeunes filles qui ont donc « vécu l'innommable » qu'elle n'aurait jamais dû vivre, ce qui en fait une catégorie à part. De même, l'indéfini « une femme de son âge » de l'exemple (19) signale un travail sur la notion de « femme », « type de femme ».

(19) [Le père de Cécile sortait souvent avec des jeunes filles. Maintenant il est marié avec Anne, qui est de sa génération. Cécile dit à son père que son ex petite amie, Elsa, et Cyril forment un couple assorti, puisqu'ils ont le même âge.]

Il haussa les épaules. Au retour, je le vis préoccupé : il pensait peut-être qu'effectivement Elsa était jeune et Cyril aussi ; et qu'en épousant *une femme de son âge*, il échappait à cette catégorie des hommes sans date de naissance dont il faisait partie. (Françoise Sagan, *Bonjour Tristesse*)

Dans l'exemple (19), avec l'indéfini « une femme de son âge », la locutrice met en relief l'appartenance de son référent à la catégorie des femmes de l'âge de son père et non à celle des jeunes filles beaucoup plus jeunes, sinon trop jeunes pour lui, aussi bien que les conséquences entraînées par ce mariage. C'est ainsi l'image du père lui-même qui se trouve recadrée : « il échappait à cette catégorie des hommes ... dont il faisait partie. » Dans ces trois exemples ci-dessus ainsi que les exemples (1), (2), (7), (8), (9), on constate que l'indéfini spécifique et attributif apparaît dans un contexte conflictuel ou polémique, avec d'une part une catégorie, un type que caractérise une valeur, une norme, et de l'autre une situation qui n'est pas conforme à cette norme, à cette valeur.

Il nous reste ici à souligner le point suivant : l'indéfini analysé par Partee (1970), Ioup (1977) et Olsson-Jonasson (1984) et l'indéfini du type de ceux que nous traitons dans notre réflexion fonctionnent tout deux sur le mode attributif mais sont de nature différente. Le référent de l'indéfini attributif traité par ces trois premières n'est pas connu de l'interlocuteur et cet indéfini introduit un nouveau référent dans le monde du discours<sup>5</sup>. Tandis que l'indéfini qui fait l'objet de notre étude est étranger à ce type d'opération, puisque son référent est, en un premier sens du moins, déjà dans le monde du discours et il est identifiable pour l'interlocuteur. La question qui se pose maintenant est de savoir quel est le mécanisme qui permet d'employer un indéfini pour renvoyer à un référent déjà connu.

### 3 Le mécanisme qui permet à un indéfini de renvoyer à un référent déjà identifié

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que l'indéfini du type de notre étude est un indéfini spécifique et attributif. Dans ce chapitre, nous allons réfléchir sur les deux questions suivantes. Primo, selon quel mécanisme un indéfini peut-il renvoyer à un référent déjà identifié ? Secundo, pourquoi ce type d'indéfini se présente-t-il toujours dans un contexte polémique ou conflictuel ?

#### 3.1 La redéfinition d'un référent déjà identifié

Afin de répondre aux deux questions ci-dessus, nous expliquerons d'abord de quelles opérations les indéfinis sont la marque.

D'après Martin (1983), l'article indéfini *un* présuppose un ensemble d'objets qui ne peut pas être vide et l'utilisation de l'indéfini *un* effectue soit une *opération extractive* d'un ensemble soit une *opération attributive* à un ensemble.

(20) J'ai acheté *un disque*. (Martin 1983)

(21) Ceci est *un disque*. (*Ibid.*)

Ainsi, dans l'exemple (20), l'indéfini « un disque » extrait sur l'ensemble des objets « disques » celui que j'ai acheté ; c'est une *opération d'extraction*. En revanche, dans l'exemple (21), l'indéfini « un disque » signale qu'un élément déterminé, c'est-à-dire « ceci » en l'occurrence, est versé à l'ensemble des « disques » ; c'est une *opération d'attribution*. Ainsi peut-on dire que l'opération d'extraction correspond à l'emploi référentiel de l'indéfini tandis que l'opération d'attribution correspond à son emploi attributif. Et c'est l'opération d'attribution qui concerne notre réflexion.

Il est également intéressant de réfléchir sur le fonctionnement d'un indéfini « un N ». Les recherches antérieures, telles que, parmi d'autres, Kupferman (1979), Pollock (1983), Jeunot (1983), Tamba-Mecz (1983), Kleiber (1984), Boone (1987), Togo (1988), ont constaté qu'il y a, dans les phrases copulatives, une distribution complémentaire du pronom démonstratif « ce » et du pronom personnel « il / elle » en relation avec le déterminant du substantif en position d'attribut, lorsqu'il s'agit notamment de nom de profession (tel que « médecin ») ou de substantif de type appréciatif (tel que « orgueilleux »). Si la position d'attribut est occupée par un indéfini, le sujet sera « ce », tandis que si l'attribut est un substantif sans article, le sujet sera « il / elle », comme le montrent les exemples (22) et (23).

- (22) a. C'est un violoniste.  
b. \*C'est violoniste.
- (23) a. Il est violoniste.  
b. ?? Il est un violoniste.

Cette corrélation entre le type de sujet et le type d'attribut s'explique de la façon suivante : à la différence du pronom « il », dont le référent est déjà identifié, le pronom « ce » renvoie à quelque chose de non encore classifié ou identifié (Tamba-Mecz 1983, Kleiber 1984, Boone 1987, Togo 1988) ; l'attribut « ø violoniste » est un prédicat non classificatoire, tandis que l'attribut « un violoniste » est un prédicat classifiant, qui sert à classifier ou identifier le sujet (Kleiber 1984, Bonne 1987). De ce fait, dans les phrases copulatives, le pronom « ce » coïncide avec un attribut classifiant comme « un N », alors que le pronom « il » s'accorde avec un attribut non classifiant mais un attribut qualifiant comme « ø N » ou avec un adjectif. D'où vient l'agrammaticalité, sinon l'acceptabilité faible, de la phrase du type (23b), où « il », entité déjà classifiée, est en concurrence avec « un violoniste », prédicat classifiant. Cependant, comme le remarquent les recherches antérieures, la construction « Il est un N » n'est pas impossible selon les contextes (cf. Jeunot 1983, Togo 1988).

- (24) « Dieu éternel » Cet attribut quasi-évident se trouve en effet contesté par la fameuse interpellation de Nietzsche : « Dieu est mort. » Formule scandaleuse, en un sens inintelligible – à moins de la banaliser à l'extrême, en lui faisant dire : l'idée de Dieu dépérit dans la conscience des hommes. Mais pourquoi n'est-ce pas cela que Nietzsche a écrit ? Parce qu'il est un poète plus qu'un philosophe ? (Jacques Natanson, *La Mort de Dieu : essai sur l'athéisme moderne*)

Ainsi, dans l'exemple (24), en écrivant « il est un poète plus qu'un philosophe », l'auteur remet en cause la classification du référent, et ce, tout en gardant l'identité du référent avec le pronom « il », puisque les lecteurs savent que Nietzsche est, avant tout, un philosophe. Par ailleurs, on peut utiliser le pronom « ce » pour un individu qui est déjà classifié, comme le montre l'exemple suivant (cf. Togo 1993).

- (25) [Lettre au directeur du théâtre de l'Odéon] Vous recevrez, Monsieur, presque en même temps que cette lettre, une communication d'un de mes amis sur laquelle je vous demande la permission d'appeler votre attention. M. Auguste Vacquerie qui vous destine un rôle et qui désire vous entretenir, est un des jeunes écrivains les plus distingués de la nouvelle génération. C'est plus qu'un écrivain, c'est un poète. (Victor Hugo, *Correspondance*, le 21 mars 1842)

Dans sa lettre, Victor Hugo a d'abord classé Auguste Vacquerie parmi les jeunes écrivains les plus distingués de l'époque et l'a ensuite redéfini comme étant un poète plus qu'un écrivain, en disant « C'est plus qu'un écrivain, c'est un poète. » Ici, l'utilisation du pronom

démonstratif « ce » signale que l'auteur saisit le référent d'un nouveau point de vue, en remettant en question la catégorie à laquelle il appartient. Dans les deux exemples ci-dessus, on notera que l'attribut « un poète » fonctionne comme un attribut classifiant et identifiant.

À partir de ces recherches sur l'alternance de « ce » et « il » dans les phrases copulatives, nous pouvons tirer une leçon : un indéfini « un N » sert à (re)classifier ou identifier un référent.

Revenons maintenant à nos moutons. Comme nous l'avons vu, l'indéfini spécifique et attributif de notre étude n'introduit pas un nouveau référent dans le discours, puisque le référent est déjà connu et identifié. Au lieu d'introduire un nouveau référent, ce type d'indéfini *un N* procède à une opération attributive : le référent connu par l'interlocuteur est (re)classifié comme élément appartenant à l'ensemble des « N ». Par exemple, dans l'exemple (8), en utilisant l'indéfini « un prédateur », le locuteur n'introduit pas un « prédateur » dans le discours, mais *re*identifie l'individu en question, c'est-à-dire son ravisseur, en le définissant comme faisant partie de l'ensemble des « prédateurs ». De même, dans l'exemple (2), avec l'indéfini « un bon sujet », la locutrice classe le référent déterminé, François, comme une personne appartenant à l'ensemble que constituent les « bons sujets ». Ainsi s'aperçoit-on que l'indéfini spécifique et attributif du type de notre étude procède non seulement à une opération attributive mais aussi à une reclassification ou redéfinition du référent. Considérons l'exemple suivant.

- (26) [Marc Caradec, ancien policier, rencontre Franck Muselier, un gendarme, pour lui demander des renseignements sur une affaire à laquelle semblait avoir été mêlé ce dernier il y a quelques années.]

Haute stature, voix rocailleuse et visage adipeux, Franck Muselier vint à la rencontre de Marc et lui serra la main.

– Merci de me recevoir. Marc Caradec : je suis...

– Je sais qui vous êtes, capitaine ! coupa *le gendarme* en lui indiquant un siège. Un crack de la BRB [N.D.L.R : Brigade de répression du banditisme] : le gang des Salvadoriens, la bande de la banlieue sud, les fourgons blindés de la Dream Team. Votre notoriété nous précède. (...) Bon, qu'est-ce qui me vaut la visite de la BRB ?

Devant *un gendarme*, Caradec préféra éviter les bobards. (Guillaume Musso, *La fille de Brooklyn*, pp. 202-203)

Dans le roman, le narrateur explique que Franck Muselier est « un gendarme de la région », lors de sa première apparition. Une quarantaine de pages après, lors de sa deuxième apparition, le narrateur le nomme « le gendarme », comme le montre l'exemple (26). Rien d'étonnant à cette utilisation du défini « le gendarme », puisqu'il est connu des lecteurs. Ce qui est intéressant, c'est qu'il est ensuite mentionné, quelques lignes plus tard, comme « un gendarme ». Bien entendu, il s'agit de notre indéfini spécifique et attributif. Avec l'expression « Devant un gendarme », le narrateur redéfinit Franck Muselier comme étant un gendarme et met en relief son appartenance à l'ensemble des « gendarmes » ; c'est justement parce que c'est un gendarme que Caradec doit surveiller ses propres paroles et éviter tout flou de langage. Il s'agit d'une opération d'attribution aussi bien que d'une reclassification ou redéfinition. Avec là encore un contexte donc conflictuel.

De même, dans l'exemple (1), le père de Cécile et Anne, sa nouvelle maîtresse, savent qu'Elsa est rousse et qu'elle supporte mal le soleil. En disant « une fille rousse », Cécile rapporte Elsa à l'ensemble que constituent les « filles rousses » et la définit, à nouveau, en tant que membre de cet ensemble que caractérisent des propriétés comme : forte sensibilité à la lumière et peau fragile. On peut analyser de la même façon les exemples (7) et (9). On remarque aussi que l'opération d'attribution et la reclassification ou redéfinition d'un référent sont les deux faces d'une même médaille.

### 3.2 Corrélation entre un indéfini spécifique et attributif – et un contexte conflictuel

En dernier lieu, nous essaierons de serrer de plus près la raison pour laquelle l'indéfini spécifique et attributif du type de notre étude se présente toujours dans un contexte conflictuel avec une valeur polémique.

Dans la section précédente, nous avons signalé que notre indéfini spécifique et attributif effectue une opération d'attribution qui s'analyse aussi comme reclassification ou redéfinition. Or ces connotations polémiques trouvent justement leur raison dans cette opération de reclassification-identification : en reclassifiant le locuteur redéfinit, en redéfinissant il reclasse. Si en effet le locuteur emploie l'indéfini pour un référent qui est parfaitement identifié par l'interlocuteur, c'est qu'il entend *remettre en question* la catégorie à laquelle appartient son référent et c'est cette opération de reclassification ou redéfinition en tant que telle qui signale un contexte conflictuel et du même coup une valeur polémique.

Ainsi, dans « Parce qu'une petite fille a vu ou a cru voir le Père Noël, il y a une demi-heure que vous me questionnez comme si j'avais commis un crime. » de l'exemple (7), la locutrice reproche au commissaire Maigret de prendre au sérieux le propos de sa nièce, en insinuant, par le moyen de l'indéfini « une petite fille », que ce n'est qu'une petite fille et non pas une adulte responsable de ses propos. Et dans « Pour que leur nom ne se retrouve pas à la rubrique des faits divers, ils ont préféré laisser un prédateur en liberté. » de l'exemple (8), le locuteur redéfinit son ravisseur, comme étant plus que cela : « Kieffer est un prédateur ». S'il utilisait le défini « cet homme » ou le nom propre « Kieffer », il n'y aurait pas de reclassification et il ne ferait que reprendre le référent qui a été mentionné dans le contexte antérieur, sans que se dégage de son énoncé une connotation polémique quelle qu'elle soit. C'est la reclassification par l'indéfini « un prédateur » qui signale une situation conflictuelle – ici entre le point de vue des parents et celui du fils – et donc une connotation polémique. Dans « Une jeune fille avait vécu l'innommable et sa famille souffrait avec elle. » de l'exemple (18), la locutrice redéfinit Candice comme un individu appartenant à la catégorie des « jeunes filles », remettant ainsi au centre de l'énoncé la question de son identité en tant que telle : une jeune fille est « une jeune fille » et il y a non-convenance avec la situation « vivre l'innommable ». Avec le défini « la jeune fille », qui ne ferait que reprendre anaphoriquement le référent, on ne pourrait avoir le même effet, du fait justement qu'il n'y aurait alors ni reclassification ni redéfinition. Ce qui nous conduit à faire cette remarque importante : avec le défini, on ne peut parler que du référent particulier en question et on ne peut passer à une opération de généralisation. Tandis qu'avec l'indéfini, le locuteur peut généraliser la relation entre le référent et le prédicat. L'énoncé en effet ne concerne pas seulement un référent individuel ; en y associant une catégorie, il relève de la généralité. Et c'est ce côté généralisant de l'indéfini qui signale la connotation polémique de cet emploi.

Afin de ne rien laisser dans l'ombre, revenons pour finir sur ce terme « polémique » qui semble indispensable à notre analyse de l'indéfini spécifique et attributif. Par « polémique », nous entendons qu'il y a un décalage, une non-convenance entre d'une part l'appartenance du référent, en d'autres termes la catégorie par laquelle il trouve sa définition, et d'autre part la situation en jeu dans l'énoncé, en d'autres termes le contenu exprimé par le prédicat. Ainsi, dans l'exemple (9), il semble inimaginable – c'est le cas pour la locutrice – que Jean-Luc Godard, considéré comme un cinéaste de gauche, voir un cinéaste « révolutionnaire », puisse épouser « une petite fille de la bourgeoisie », pour ne pas dire de la grande bourgeoisie catholique. L'appartenance du référent à cette catégorie étant en porte-à-faux avec la situation énoncée par le prédicat « épouser » quand le sujet est une personne qui est un cinéaste d'avant-garde. Dans l'exemple (2), François, considéré comme « un bon sujet », n'aurait pas dû être renvoyé sans motif, mais c'est ce que l'interlocuteur (le mari) a contraint à faire la locutrice (sa femme). Là encore nous sommes en présence d'un cas de

non-convenance entre la catégorie du référent tel qu'il est redéfini par l'indéfini spécifique et attributif d'un côté, et de l'autre la situation qui fait l'objet de l'énoncé.

En reformulant notre analyse, nous avons jusqu'ici deux cas de figure : avec donc, dans les deux cas, une non-convenance, un décalage entre une situation de fait et un repérage notionnel de l'autre – et un aller et retour de l'un à l'autre.

Type A : le détour par la notion, qui est en quelque sorte réactivée, recentrée, permet de souligner la non-convenance de la situation (son absurdité, son aspect révoltant, etc.).

Type B : le détour par la notion conduit à la retravailler du fait de la situation et par effet de retour de souligner la non-convenance de cette situation.

Dans le premier cas, c'est la notion recentrée du référent qui apporte une nouvelle lumière sur la situation – en l'occurrence sur sa non-convenance, sa non-conformité : exemples (7), (17), (18), (26). Ainsi, dans l'exemple (26), la redéfinition du référent peut se décrire comme « un gendarme est un gendarme », avec une reprise en compte de ce qui définit « un gendarme », de ce qui fait qu'un « gendarme est un gendarme », c'est-à-dire une personne qui a un savoir-faire particulier, une expérience, un mode d'approche du réel qui le différencient du citoyen lambda. Le locuteur en somme retravaille la notion, en faisant revenir à la conscience les propriétés qui la constituent comme notion. De même, dans l'exemple (7), la redéfinition du référent peut se traduire par « une petite fille est une petite fille », et dans l'exemple (18), par « une jeune fille est une jeune fille ». Il s'agit dans tous les cas d'une redéfinition du référent relayée par un recentrage notionnel.

Dans le deuxième cas, c'est la situation, la non-convenance de la situation qui contraint à retravailler la notion du référent. D'où son décentrage et une nouvelle lumière portée sur la situation et sa non-convenance : exemples (1), (2), (8), (9), (19). Ainsi, dans l'exemple (1), la reclassification du référent peut se décrire comme « Elsa est une fille rousse », dans l'exemple (2), comme « François est un bon sujet », dans l'exemple (8), comme « Kieffer est un prédateur », et dans l'exemple (9), « Anne Wiazemsky est une petite fille de la bourgeoisie », etc. Pour s'en tenir à (9) : Anne Wiazemsky est la jeune femme que va épouser Godard. Mais justement, du point de vue de la locutrice, formuler ainsi les choses manque le réel. Il est nécessaire de faire revenir à la conscience qui est vraiment la jeune femme en question et donc de la redéfinir. Or cette redéfinition met à jour la non-convenance entre le terme redéfini comme étant « une petite fille de la bourgeoisie » et la situation : épouser un homme qui est à son antipode.

Et à ces deux cas, nous devons en ajouter un troisième qui est proche du type B, mais nous semble différent, car il est de nature métalinguistique. Considérons l'exemple suivant.

- (27) [Nicole déplore la métamorphose de son mari, le commissaire Michel Neyret, et se dispute avec Gilles, qui a corrompu son mari.]

Au téléphone, Nicole explose. « *Depuis que tu lui donnes du fric, c'est plus le même. Il est obnubilé par le fric, le fric, le fric. Parce que monsieur il sort, monsieur il va dépenser (...) Il va au casino. Il va boire des canons et en paye aux nénettes. C'est pas du tout le mec que j'ai rencontré. J'ai épousé un flic, j'ai pas épousé un voyou. Je voulais un mec sain et maintenant, il est plus voyou que les autres. Tu me l'as pourri, Michel !* », lance-t-elle à Gilles Benichou, l'un des vénéneux amis de son mari, le commissaire Michel Neyret. (*Le Monde*, 16/08/2017).

La phrase clé de l'exemple (27) est la suivante : « J'ai épousé un flic, j'ai pas épousé un voyou. » Il est évident que la locutrice parle de son mari et que les indéfinis « un flic » et « un voyou » sont tous les deux spécifiques et attributifs. On pourrait qualifier cette phrase de « métalinguistique », parce que la locutrice met en question la validité ou la légitimité de l'appellation du référent, son mari, et que cette phrase clé pourrait être paraphrasée comme « c'est un flic que j'ai épousé, ce n'est pas un voyou. » La locutrice se lamente des

changements survenus dans la conduite de son mari et à partir de cette nouvelle situation se trouvent convoquées dans son esprit deux notions complémentaires et opposées : celle de « fric » et celle de « voyou », avec la nécessité de redéfinir le référent. Là est le conflit et de là vient le sens polémique de l'énoncé. La redéfinition par le terme « voyou » apportant là aussi un nouvel éclairage sur la situation et sa non-conformité.

## 4 Conclusion

Les recherches antérieures sur les articles s'accordent à dire que le défini présente le référent comme déjà connu, alors que l'indéfini présente le référent comme non identifiable par l'interlocuteur. Or, il existe des cas où l'indéfini est employé pour un référent identifiable par l'interlocuteur, avec qui le locuteur partage donc les mêmes connaissances sur l'identité du référent. Ce type d'indéfini, comme nous l'avons observé, se manifeste toujours dans un contexte conflictuel et avec une valeur polémique. L'analyse que nous venons de développer avait pour objectif d'élucider les trois questions suivantes : quelle est la nature de l'indéfini employé pour un référent déjà connu ? Quel est le mécanisme qui permet l'utilisation de ce type d'indéfini ? Quelle est la raison pour laquelle ces indéfinis apparaissent toujours dans un contexte conflictuel et avec une valeur polémique ?

Pour examiner la nature de l'indéfini qui nous intéresse, nous avons passé en revue deux oppositions concernant les syntagmes nominaux : l'une entre spécifique et non-spécifique et l'autre entre usage référentiel et usage attributif. La spécificité est un thème récurrent dans les études sur l'indéfini, de même que la distinction entre usage référentiel et usage attributif est un des points souvent soulevés dans les analyses du défini. À la suite de Partee (1970), Ioup (1977), Olsson-Jonasson (1984), nous avons proposé d'analyser notre indéfini comme un indéfini spécifique et attributif : il apparaît dans des contextes transparents et il est utilisé non pas pour désigner le référent particulier en question mais pour indiquer à l'interlocuteur de quel type d'individu il s'agit. Pour comprendre le mécanisme selon lequel l'indéfini s'emploie pour un référent déjà connu et identifiable, il faut tenir compte des deux opérations effectuées par l'indéfini, c'est-à-dire : *opération d'attribution* et *opération de reclassification-redéfinition* du référent de l'indéfini. Et on comprend que ces deux opérations n'en font qu'une, que l'on doit, pour bien la définir, analyser sous ses deux aspects : opération d'attribution qui se fait par une reclassification-redéfinition. Le référent déjà identifié est en quelque sorte *remis sur le tapis* et redéfini-reclassé en tant que lui est attribué une appartenance décalée (selon les deux cas de figure que nous avons distingués : décentrage ou recentrage, réactivation) par rapport à celle premièrement attribuée. Et c'est cette mise en relief de la catégorie par l'indéfini qui entraîne une valeur polémique. Le défini, de son côté, ne signale pas en soi un sens polémique, puisqu'il ne reclassifie pas le référent et ne fait que le reprendre anaphoriquement. Autrement dit, ne parlant que du référent particulier en question, le défini ne peut généraliser la relation entre le référent et le prédicat. C'est l'indéfini qui peut attribuer une portée généralisante à un énoncé. Car l'indéfini spécifique et attributif ne parle pas que de son référent, mais convoque tous les membres de l'ensemble (avec leurs particularités, traits définitoires) auquel le référent appartient. D'où la valeur qualitative et non seulement quantitative qui lui est associée.

Nous espérons que notre étude aidera à mieux comprendre un fonctionnement de l'indéfini peu, sinon pas, pris en compte jusqu'à présent, et cela en mettant en lumière une corrélation, qui nous semble mériter la plus grande attention, entre un indéfini spécifique et attributif employé pour un référent identifiable d'une part, et d'autre part, une valeur polémique. Notre prochain objectif est d'éclaircir le fonctionnement de l'indéfini dans son ensemble, en prenant appui sur cette étude.

Cet article doit beaucoup aux précieux conseils de Yuji Togo, et je le remercie chaleureusement. Je remercie également Olivier Birman pour la relecture de ce texte ainsi que pour ses observations et suggestions qui m'ont aidée à avancer dans ma réflexion.

## Références bibliographiques

- Baker, C. L. (1966). Definiteness and indefiniteness in English. Master's Thesis, University of Illinois. Reproduced by Indiana University Linguistics Club (1973).
- Boone, A. (1987). Les constructions « Il est linguiste » / « C'est un linguiste. ». *Langue française*, 75, 94-106.
- Corblin, F. (1987). *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève-Paris : Droz.
- Donnellan, K. S. (1966). Reference and Definite Descriptions. *The Philosophical Review*, 75, 281-304.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Fodor, J. D. (1979). *The linguistic description of opaque contexts*. New York & London: Garland publishing.
- Fodor, J. D. & Sag, I. D. (1982). Referential and quantificational indefinites. *Linguistics and Philosophy*, 5, 355-398.
- Furukawa, N. (1981). À propos de la notion de spécificité dans le SN indéfini. *Bungei Gengo Kenkyū. Gengohen*, 6, 85-101. [article rédigé en japonais.]
- Gary-Prieur, M.-N. (2011). *Les déterminants du français*. Paris : Éditions Ophrys.
- Grevisse, M. & Goosse, A. (2016). *Le bon usage (16<sup>ème</sup> édition)*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Guillaume, G. (1969). *Langage et sciences du langage*. Paris : Librairie Nizet & Québec : Presses de l'Université Laval.
- Heringer, J. T. (1969). Indefinite noun phrases and referential opacity. In Binnick, R. I., Davison, A., Green, G. M., Morgan, J. L. (eds.) *Papers from the 5<sup>th</sup> Regional Meeting of the Chicago Linguistics Society*. Chicago: University of Chicago, 89-97.
- Ioup, G. (1977). Specificity and the interpretation of quantifiers. *Linguistics and Philosophy*, 1, 233-245.
- Jeunot, D. (1983). « Il est médecin » (pourquoi pas ?). In Fisher, S. & J.-J. Franckel (eds.) *Linguistique, énonciation. Aspect et détermination*. Paris : Édition de EHESS, 81-96.
- Karttunen, L. (1968). What do referential indices refer to?. Rand Corporation Publication P-3854, Santa Monica, California.
- Karttunen, L. (1976). Discourse referents. In McCawley, J. D. (ed.) *Syntax and Semantics 7 : Notes from the Linguistic Underground*. New York : Academic Press, 363-386.
- Kleiber, G. (1981). *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G. (1983). Les démonstratifs (dé)montrent-ils ? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs. *Le français moderne*, 51, 99-117.
- Kleiber, G. (1984). Sur la sémantique des descriptions démonstratives. *Linguisticae Investigationes*, 8-1, 63-85.
- Kupferman, L. (1979). Les constructions il est médecin / c'est un médecin : essai de solution. *Cahier de Linguistique*, 9, 131-164.
- Leeman, D. (2004). *Les déterminants du nom en français : syntaxe et sémantique*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Martin, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris : PUF.
- Moltmann, F. (2015). Quantification with Intentional and with Intensional Verbs. In Torza, A. (ed.) *Quantifiers, Quantifiers, and Quantifiers: Themes in Logic, Metaphysics and Language*. New York: Springer Publishing, 141-168.
- Olsson-Jonasson, K. (1984). À propos de la distinction spécifique / non-spécifique des syntagmes nominaux indéfini. In Kleiber, G. (ed.) *Recherches en pragma-sémantique*. Paris : Klincksieck, 185-213.
- Palacas, A. L. (1977). Specificness in generative grammar. In Hopper, P. J. (ed.) *Studies in descriptive and historical linguistics, Festschrift for Winfred P. Lehmann*. Amsterdam: John Benjamins, 187-208.
- Partee, B. H. (1970). Opacity, coreference, and pronouns. *Synthese*, 21, 359-385.
- Peterson, P. L. (1976). An abuse of terminology: Donnellan's distinction in recent grammar. *Foundations of Language*, 14, 239-242.
- Pottier, B. (1974). *Linguistique générale : théorie et description*. Paris : Klincksieck.
- Tamba-Metz, I. (1983). Pourquoi dit-on : Ton neveu, il est orgueilleux et Ton neveu, c'est un orgueilleux ? *L'information grammaticale*, 19, 3-10.
- Togo, Y. (1988). « Mon frère, il est linguiste, et le coupable, c'est lui. » – emploi des pronoms IL et CE. *Études de langue et littérature françaises*, 53, 102-111. [article rédigé en japonais.]
- Togo, Y. (1993). Référence et anaphore : à propos des pronoms anaphoriques IL et CE. In Ohashi, Y. et alii (eds.) *Caractéristiques de la langue française (Furansugo to wa dou-iu gengo ka)*, Tokyo : Éditions Surugadai, 75-94. [article rédigé en japonais.]
- Togo, Y. (2002). Référence des syntagmes nominaux indéfinis et modèle du discours. *Études de l'anaphore dans le traitement du discours*. (Rapport pour les subventions du Ministère de l'Éducation et des Sciences) [article rédigé en japonais.]

- 
- 1 Selon Pottier (1974), l'article *un* présente, dans l'intention du locuteur, un élément nouveau, prospectif. L'article *le* présuppose un élément connu, ou considéré comme tel. (Pottier 1974 : 181)
- 2 Voir Moltmann (2015) pour la différence entre les verbes intensionnels et les verbes intentionnels.
- 3 Voir Kleiber (1981 : 161) pour la définition d'une phrase spécifiante.
- 4 Pour la discussion concernant l'assimilation des deux distinctions à une seule, voir Ioup (1977), Furukawa (1981) et Kleiber (1981 : 261-266).
- 5 D'après Partee (1970), dans l'exemple (13), le défini sera préféré à l'indéfini si l'interlocuteur connaît le référent.